

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE
N°2022-37

CIRIL – PRESTATIONS PAYS LANDES NATURE COTE D'ARGENT

Le Maire de la commune de MIMIZAN,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 juillet 2020 autorisant le maire à agir dans le cadre des délégations de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande du Pays Landes nature Côte d'Argent de bénéficier d'un parapheur électronique
Vu la proposition de la société CIRIL

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'accepter le devis de la société CIRIL pour un montant de 1 850€HT soit 2 220,00€TTC permettant la téléassistance avec la création d'utilisateurs pour le budget du Pays LNCA et le workflow pour les bons de commande.

Article 2 : que cette prestation sera refacturée au Pays Landes Nature Côte d'Argent.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau 50 cours Lyautey BP 43 64 010 Pau Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou directement sur le site www.telerecours.fr.

Fait à MIMIZAN, le 02 août 2022

Frédéric POMAREZ,
Maire de Mimizan

Certifié exécutoire par Frédéric POMAREZ, Maire
compte tenu de sa transmission en Préfecture le : 03/08/2022
et l'acquiescement reçu sous le numéro de certificat :
040-214001844-20220802-DEC202237-AR
et de la publication le 03/08/2022
Fait en mairie de Mimizan, le 03/08/2022

Notifié le 03/08/2022
à



- comptabilité
- Olivier REY

Affiché en Mairie le 03/08/2022
jusqu'au 03/11/2022



MAIRIE DE MIMIZAN
Hôtel de Ville
2 rue de la Gare
40200 MIMIZAN

A l'attention de :
M. François DUCAU

Devis n° 2021-05622-01
Date 03/06/2022
Commercial Pauline GAROTTE
Dossier suivi par Cécile CORSIN
Objet GF PRESTATIONS PLNCA 2021

Définition des Prestations	Quantité	Montant Unitaire € HT	Montant Total € HT
Prestations Finances			
Télé-assistance: création utilisateurs pour le budget Pays Landes Nature Côte d'Argent et workflow Bons de commande	2,00 J	925,00 €	1 850,00 €
	Total HT		1 850,00 €
	TVA		370,00 €
	Total TTC		2 220,00 €

Conditions d'exécution :

Prestations d'assistance effectuées en téléassistance.

Conditions financières :

Notre offre financière s'entend hors taxes. Tout changement pouvant intervenir sur le taux de TVA sera répercuté sur nos factures à la date de leur établissement.

Conditions de facturation :

Facturation du montant total de chaque prestation au service réalisé par mandat administratif.

Echéance de réalisation :

Initialisation des prestations dès réception de votre commande enregistrée par nos services.

Validité de l'offre :

3 mois.

Informations prix public :

Formation et assistance sur site : 1 150,00 € HT – Assistance à distance : 925,00 € HT.

<p>Bon pour accord le : / /</p> <p>N°Engagement OBLIGATOIRE (*) :</p> <p>(*) A préciser pour tout bon pour accord</p>	<p>Nom : Frédéric POMAREZ</p> <p>Fonction : Maire</p> <p>Cachet de la Collectivité :</p> <p>Signature :</p> <p>02/08/2022</p>
--	---